ART. 7 N° I-2892

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º I-2892

présenté par M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances et M. Giraud

ARTICLE 7

Substituer à l'alinéa 9 les trois alinéas suivants :

- « 7° Le 1 de l'article 207 est ainsi modifié :
- « a) Au cinquième alinéa du 4°, la référence : « et au 6° bis » est supprimée ;
- « b) Le 6° bis est abrogé; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement ajoutant une coordination.